



Conseil économique et social

Distr. générale
17 novembre 2015
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixantième session

14-24 mars 2016

Suivi de la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et de la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Mediators Beyond Borders, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Au sujet de Mediators Beyond Borders et de son rôle de promotion de la participation des femmes sur un pied d'égalité à la médiation internationale et aux initiatives de promotion de la paix

Pour que les nations en finissent avec la violence et les remaniements politiques, il est essentiel que des femmes hautement compétentes en matière de promotion de la paix encouragent et pérennisent les initiatives de résolution des conflits à tous les niveaux : dans les communautés locales, la société civile, les entreprises privées et les cercles politiques. De par leur participation habile et continue, les femmes peuvent transformer leur région en des sociétés plus dynamiques et inclusives, caractérisées par une paix et un développement durables.

Mediators Beyond Borders s'engage à développer les compétences locales en matière de résolution des conflits afin de promouvoir la paix dans le monde. Nous nous associons à des organisations internationales pour garantir que le rôle et les droits des femmes soient reconnus. Nos équipes multidisciplinaires conçoivent et mettent en application des projets en collaboration avec des partenaires locaux et améliorent les capacités locales à se remettre de conflits graves, à réconcilier les communautés et à transformer durablement le conflit. Nous défendons toutes les formes de résolution des conflits et fournissons des services au secteur du développement, aux agences multilatérales et aux sociétés soucieuses d'optimiser leur travail grâce à des pratiques sensibles au conflit tenant compte des traumatismes subis.

Grâce à son institut international de formation, Mediators Beyond Borders permet aux femmes de s'engager davantage dans la promotion de la paix, la résolution des conflits et la prévention. En sélectionnant des dirigeantes de communautés et de la société civile, l'organisation a mis en place trois sessions avec des femmes venues de 17 pays du Moyen-Orient, d'Afrique du Nord, d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud-Est. Le programme met l'accent sur le renforcement des capacités de médiation, la constitution de réseaux de professionnels et le soutien à la conception et à l'exécution de programmes à l'échelle locale. Il forme en particulier les femmes à tout un ensemble de processus de résolution et de transformation des conflits, et les prépare à participer aux négociations de paix et à orienter les efforts de la société civile pour faire en sorte que les institutions et les acteurs non-étatiques rendent des comptes en matière de paix et de développement durables. Enfin, il crée des réseaux durables de femmes ayant des pratiques communes, afin de donner du poids aux efforts collaboratifs et de soutenir les projets de promotion de la paix dans les pays d'origine de ces femmes.

Résolutions et rapports des Nations Unies

Dans sa résolution 1820 (2008), le Conseil de sécurité a exprimé ses inquiétudes quant à l'absence de femmes lors des accords de paix et à l'échec qui en résulte dans le traitement des questions spécifiques aux femmes, conduisant à la perpétuation de leur discrimination, à la poursuite de leur marginalisation dans les sociétés sortant d'un conflit et à l'impunité de fait des auteurs de violences sexuelles lors du conflit. Les processus de paix doivent donc assurer non seulement la représentation adéquate des femmes, au titre de participantes et d'observatrices,

mais aussi une expertise en matière d'égalité des sexes lors de l'élaboration d'un programme, des discussions de fond et de la mise en application de ce programme.

En 2009, le Secrétaire général des Nations Unies a publié un rapport (S/2009/189) sur le développement de la médiation et le renforcement des activités d'appui y relatives, dans lequel il mentionne l'importance de médiateurs et d'équipes de soutien expérimentés et compétents, parmi lesquels les femmes soient représentées de manière adéquate. Dans ce rapport, le Secrétaire général recommande d'encourager la parité et l'expertise aux postes de haut niveau en matière de médiation.

Le Groupe des amis de la médiation et les Directives pour l'amélioration de l'efficacité de la médiation des Nations Unies

Le Groupe des amis de la médiation a été établi pour promouvoir et faire progresser le recours à la médiation dans le règlement pacifique des différends, participer à la prévention et à la résolution des conflits et générer un soutien pour le développement de la médiation. Les membres du Groupe des amis de la médiation (actuellement 41 États membres des Nations Unies, les Nations Unies, 7 organisations régionales et d'autres organisations internationales) ont promu la culture de la médiation dans leur politique nationale, régionale et internationale afin d'intégrer davantage les femmes à la médiation, ont mis l'accent sur l'importance de la participation concrète, pleine et entière des femmes à tous les niveaux des processus de paix, et ont souligné le rôle crucial des experts en matière d'égalité des sexes dans la médiation.

Suite à la réunion du Conseil de sécurité des amis de la médiation selon la formule Arria, tenue le 8 mars 2012 et portant sur le rôle des femmes dans la médiation et le règlement des conflits, le Représentant permanent de la Turquie a également reconnu l'importance de la participation totale des femmes à tous les niveaux et à toutes les étapes de la prévention et du règlement des conflits, et a souligné la nécessité de l'inclusion des femmes dans les prises de décision : « Dans ce contexte, il est clair que les accords de paix doivent tenir compte des effets différents du conflit sur les hommes et sur les femmes. Ils doivent également prendre en considération les besoins et les attentes des femmes ; dans le cas contraire, la moitié de la population est négligée ». Le Représentant permanent de la Turquie a insisté sur le rôle central joué par les Nations Unies dans la mise en place des normes de participation des femmes aux processus de paix, et noté que ces dernières devaient être davantage incluses : elles représentent actuellement moins de 8 % des participants et moins de 3 % des signataires d'accords de paix.

En adoptant sa résolution 68/303 lors de sa soixante-huitième session, l'Assemblée générale a encouragé les Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales à continuer à développer leurs capacités de médiation, à recourir aux Directives pour l'amélioration de l'efficacité de la médiation dans leurs efforts, à effectuer un travail de sensibilisation à l'égard de la médiation et à assurer aux femmes une participation égale et entière dans toutes les enceintes et à tous les niveaux au règlement des différends et aux processus de résolution des conflits. Cette résolution note la nécessité d'efforts supplémentaires pour appliquer toutes les résolutions portant sur ces questions, notamment celles sur les femmes, la paix et la sécurité, ainsi que la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. Elle reconnaît également le rôle joué par les acteurs de la société civile dans la

médiation, et les encourage à participer aux activités de médiation et à continuer d'en assurer la coordination afin qu'elles se complètent mieux, si besoin est, à cet égard. En outre, elle prie le Secrétaire général de soumettre un rapport lors de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales en matière de médiation.

Beijing +20 et les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030

La Conférence mondiale sur les femmes (Beijing +20), approuvée à la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme, demandait aux États membres d'accélérer l'application intégrale et effective de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, et de faire tout leur possible en vue de la pleine réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes d'ici à 2030. Tandis que la communauté internationale examine les 17 objectifs de développement durable, la soixantième session de la Commission de la condition de la femme sera véritablement l'occasion de donner l'impulsion nécessaire au Programme 2030 pour la réalisation de l'égalité des sexes, des droits des femmes et de leur autonomisation. En plus de démocratiser l'égalité des sexes dans l'objectif 5, « Parvenir à l'égalité entre les sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles », les nouveaux objectifs de développement durable couvrent tout un ensemble de problématiques, notamment la dimension de genre dans la pauvreté, la faim, la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement, l'emploi, les villes sûres et la paix, le changement climatique et la sécurité.

Position de Mediators Beyond Borders et programme pour l'après-2015

Ces évolutions vouées à donner la priorité à l'autonomisation des femmes et au lien entre cette dernière et le développement durable encouragent Mediators Beyond Borders.

Nous demandons à ce que la soixantième session de la Commission de la condition de la femme mette particulièrement l'accent sur le renforcement et la prise en compte de l'importance du rôle des femmes dans la médiation et dans la prévention et la résolution des conflits. En outre, nous demandons à ce que la Commission mette au point un programme spécifique ciblé qui indique comment parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, et comment transformer les structures sous-jacentes et les relations entre les sexes qui ont conduit à la discrimination des femmes tout au long de l'Histoire.

Comme indiqué dans les objectifs de développement durable à l'horizon 2030, « nous devons redoubler d'efforts pour régler ou prévenir les conflits et aider les pays qui sortent d'un conflit, notamment en veillant à ce que les femmes soient associées aux actions de consolidation de la paix et d'édification de l'État ». Il est reconnu depuis longtemps que la contribution des femmes est cruciale dans ces efforts, en particulier dans la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies et la résolution 65/283 de l'Assemblée générale. Améliorer la participation des femmes à la résolution des conflits et à leur prévention aidera à concrétiser le souhait des Nations Unies de voir hommes et femmes sur un pied d'égalité, ce qui augmenterait les chances d'atteindre les objectifs à l'horizon 2030.

Pour y parvenir, conformément aux objectifs de développement durable à l'horizon 2030, Mediators Beyond Borders appelle la soixantième session de la Commission de la condition de la femme et les Nations Unies à :

- Reconnaître spécifiquement le rôle unique que jouent les femmes dans la consolidation de la paix après un conflit et le lien entre cette consolidation, l'autonomisation des femmes et le développement de la communauté;
- Améliorer le renforcement des capacités en matière de règlement des différends au sein du système des Nations Unies, en mettant en particulier l'accent sur le renforcement local et régional des capacités et en favorisant « l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité » et « les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie », comme l'énonce l'objectif 4;
- Exiger la promotion des femmes à des postes de dirigeants, en particulier dans des rôles nécessitant des prises de décision;
- Solliciter l'inclusion de la participation des femmes à la résolution des conflits et à leur prévention dans l'ordre du jour général et dans les évaluations;
- Rechercher davantage les liens entre la participation des femmes à la résolution des conflits, la prévention de ceux-ci et les chances de réussite de la résolution de situations particulières et des efforts en faveur de changements positifs;
- Promouvoir une formation et un développement professionnels pour les femmes en soutenant les mécanismes de financement locaux, nationaux et internationaux destinés à renforcer les compétences en formation à la résolution des conflits, à la médiation et à la négociation.
